



## Tous au compost !

La loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, prévoit de généraliser le tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023, date à laquelle tous les particuliers et professionnels, structure publiques ou privées, devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables.

Pour répondre à cette réglementation, le SMICTOM Nord Haute-Marne vous propose des composteurs en bois.

**Les personnes intéressées sont invitées à retourner leur commande en mairie avant le samedi 28 mai 2024.**

Le prix indiqué tient compte de la participation financière du SMICTOM.

Une facture de votre Trésorerie vous sera ensuite adressée et les composteurs vous seront livrés uniquement après retour du règlement.



### Commande composteur bois

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Tél. : ..... Mail : .....

Souhaite un composteur 400 L au prix de 30 € (Env. L79xP76xH89)

Souhaite un composteur 600 L au prix de 40 € (Env. L89xP86xH99)

1 seul composteur subventionné par foyer.

Au-delà, les composteurs vous seront facturés : 90€ pour le 400L et 100€ pour le 600L

Signature :